



## **Appel à la mobilisation le 2 février 2017, à l'occasion de la Conférence salariale 2017**

### **LES SALARI.E.S. REFUSENT L'AUSTERITE ET RECLAMENT L'AUGMENTATION IMMEDIATE ET GENERALE DES SALAIRES !**

Le 3 février 2017, se tiendra la **Conférence salariale** des établissements et services sociaux, médico-sociaux, sanitaires et de l'aide à domicile, privés à but non lucratif, réunissant les représentant.e.s de l'Administration (Direction Générale de la Cohésion Sociale, du Budget et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse), des Caisses de Sécurité Sociale, de l'Assemblée des Départements de France, des fédérations patronales (UNIFED /activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif ; USB – aide au maintien à domicile ; UNISS – activités sociales, médico-sociales et sanitaires) et les organisations syndicales de salarié.e.s.

Depuis de trop nombreuses années, **les valeurs de point conventionnelles sont gelées dans la plupart des conventions collectives ou n'augmentent que de façon extrêmement limitée**. La variable d'ajustement budgétaire est toujours la/le salarié.e et le salaire au détriment du service au rendu aux usagers ou patient.e.s et des conditions de travail.

#### **Il faut que cela cesse !**

A l'occasion de cette conférence salariale, les **fédérations CGT, FO et SUD de la Santé, de l'Action Sociale et des Organismes Sociaux** ont décidé de faire une **déclaration commune** relayant les revendications des salarié.e-s et de **quitter la séance en signe de protestation**. Une **conférence de presse commune** se tiendra le jour même afin d'informer largement sur cette décision.

Les fédérations CGT, FO et SUD appellent les salarié.e.s de nos secteurs à arrêter en **assemblée générale de personnels les modalités de mobilisation** sous toutes les formes qu'elles/ils jugeront efficaces (**dépôt de motion, débrayage, grève, rassemblement, manifestation...**) **le jeudi 2 février 2017, afin d'exprimer massivement leurs exigences salariales et de porter leurs cahiers de revendications auprès des organismes de financements locaux (Agences Régionales de Santé, Conseils Départementaux...)**. Nos fédérations CGT, FO et SUD s'en feront les porte-paroles le lendemain 3 février, à la Conférence salariale.

Par ailleurs, les fédérations **CGT, FO et SUD de la Santé, de l'Action Sociale et des Organismes Sociaux appellent les salarié.e.s des secteurs concernés à tout mettre en œuvre pour assurer le succès de la grève et des manifestations organisées le 7 mars 2017 à Paris comme sur l'ensemble des territoires**.

*CGT – Fédération des Organismes Sociaux / Tél. 01 55 82 87 01*

*CGT – Fédération Santé et Action Sociale / Tél. : 01 55 82 87 49*

*FO – Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée / Tél. : 01 44 01 06 11 & FO Fédération Nationale de l'Action Sociale / Tél. : 01 40 52 85 80*

*SUD – Fédération Santé Sociaux / Tél. : 01 40 33 85 00*